

Le Châtelaud



Le Mot du maire



Chères Châtelaudes, Chers Châtelauds, Chers ami(e)s,

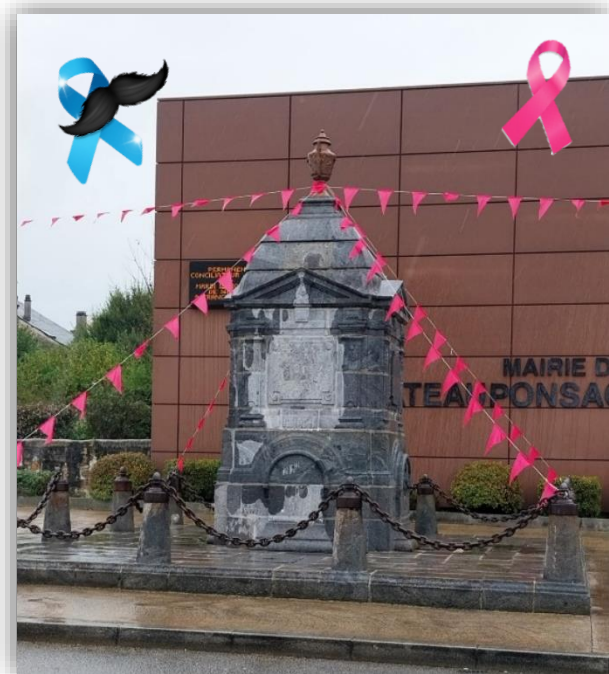
Pour commencer, la politique générale du gouvernement est agitée depuis quelque temps. Les annonces budgétaires sur la diminution des dotations de l'état mais aussi celles du département envers les collectivités peuvent susciter des inquiétudes.

De notre côté, je souhaite rassurer les Châtelaudes et Châtelauds sur la gestion financière de la commune qui est saine. Il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts fonciers sur la commune.

Lors du dernier bulletin, je vous ai rappelé succinctement les règles d'urbanisme suite à des travaux effectués sans avoir au préalable reçu l'autorisation de la collectivité. Aussi pour que vous ayez toutes les informations nécessaires vous trouverez dans ce bulletin, les démarches complètes à réaliser pour vos projets de travaux ci-après.

Les journées Européennes du Patrimoine ont été l'occasion d'inaugurer les travaux de restauration de l'église Saint Thyrese. Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour fêter la réouverture de ce monument historique ainsi que d'avoir participer aux visites organisées retraçant les longues années de restauration.

Une des thématiques de ces journées était également « le patrimoine des itinéraires », je remercie M. PRUCHON pour son intervention tout public lors d'une conférence itinérante sur le rail à CHATEAUPONSAC et également Mme PRINCIPAUX pour son exposition conférence à destination des scolaires sur l'aventure du rail en Haute Vienne.



La maison de santé compte un nouveau professionnel de santé qui s'est installé le 29 octobre, il s'agit de Mme Amandine SELLES en qualité de Sage-Femme. Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires sur les prestations proposées et prendre rendez-vous sur le site <https://www.rdvsagefemme.com/a/amandine-selles>

Pour conclure, je vous invite à terminer cette année 2024 en allant découvrir les diverses animations qui sont organisées pour les grands et les petits sur la commune.

Venez nombreux profiter de ces temps de convivialité et de festivité.

Je vous souhaite à vous et vos proches de bonnes et belles fêtes de fin d'année 2024.

Gérard RUMEAU, Maire



INFOS PRATIQUES

Mairie

1, place de la République 87290 Châteauponsac

☎ 05.55.76.31.55 ☎ 05.55.76.59.57

@ contact@chateauponsac.fr

🌐 www.chateauponsac.fr

Le matin Lundi au samedi : 9h – 12h

L'après-midi Lundi, mercredi, vendredi : 13h30 – 17h30

Mardi, jeudi : 15h30 – 17h30

Services techniques 05.55.76.50.20

Gymnase 05.55.76.59.52

Salle des fêtes 05.55.76.52.14

Salle culturelle 05.55.76.27.26

France Services

3, place Ducoux 87290 Châteauponsac ☎ 05.44.25.60.66

@ chateauponsac@france-services.gouv.fr

Le matin - Lundi au samedi : 9h – 12h

L'après-midi - Lundi au vendredi : 14h – 17h

Communauté de Communes Gartempe St Pardoux

16, av de Lorraine 05.55.60.93.10

Maison du Département

3 bis, place Ducoux 05.55.76.30.53

(Assistante sociale, puéricultrice sur rdv et référente autonomie le vendredi de 9h à 12h sur rdv)

Bibliothèque Intercommunale

10, rue Jules Ferry 05.55.76.68.73

Mardi & Jeudi : 10h – 12h30

Mercredi & Samedi : 10h – 12h30 / 13h30 – 17h

Vendredi : 10h – 12h30 / 16h – 18h

Musée René Baubérot

Rue de la Porte Fortifiée 05.87.59.51.18

Office de Tourisme

05.55.68.12.79

Résidence l'Age d'Or EHPAD UPAD

22, av du 8 mai 1945 05.55.76.53.23

Association de coordination d'aide à domicile et de portage de repas

3, place Ducoux 05.55.76.63.99

ADPAD Limoges

Bellac 05.55.10.01.31

05.55.68.75.92

La Poste

3, av du 8 mai 1945 05.44.25.56.56

Lundi au Vendredi : 10h – 12h30

Samedi : 10h – 12h

Crédit Agricole

8, rue Jeanne d'Arc 05.87.59.05.35

Ouvert mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45-12h30

(sur rendez-vous mardi et vendredi 14h-18h, mercredi

8h45-12h30/14h-18h et le jeudi 15h-18h)

Conseillère agricole

Magnac Laval 05.55.60.92.40

SAUR

05.87.23.10.01

Trésor Public Bessines sur Gartempe

(Fermé au public les après-midis) 05.55.76.00.78

Rendez-vous du Maire et des Adjointes :

M. Le Maire : uniquement sur rendez-vous

M. Germanaud Lundi 11h à 12h

Vendredi 10h à 11h

Mme Rouault sur rdv 05.55.76.31.55

M. Martin sur rdv 06.87.21.54.70

M. Baraud sur rdv 06.11.31.15.51

Santé

Dr Debacque 05.55.76.55.44

Cabinet infirmiers :

- Centre Santé Commune 05.55.76.31.91

de Châteauponsac

- Lejeune, Brachet, Desse, 05.55.68.70.82

Menager-Desproges, Viard

- Laplagne-Pellegrini, Chanteraud, 05.55.76.59.24

Merilhou ou 06.85.66.48.72

Dentiste Constance Brunet 05.55.76.15.95

Kinésithérapeute Jean-Charles Beaubert

06.60.36.28.41

Ostéopathe Maëlle Coisne-Davrou 06.25.93.49.33

Ostéopathe Fabienne Lassalle 06.50.68.66.82

Pédicure podologue Nelly Debras-Vignane

sur rdv mardi et jeudi 05.55.60.89.72

Psychologue scolaire 05.55.76.62.71

Sage-femme Amandine SELLÈS uniquement sur

internet : <https://www.rdv.sagefemme.com/a/amandine-selles>

SSIAD Châteauponsac

(Aides-soignantes Croix Rouge) 05.55.58.10.87

Taxi/Ambulances/pompes funèbres

Chabroulet 05.55.76.50.95

Vétérinaire 05.55.68.30.87



Prochaine parution du bulletin municipal : début Janvier 2025

Merci de nous communiquer texte et photo

avant le 15 Décembre 2024

📧 communication@chateauponsac.fr

« Le Châtelaud » ; bulletin d'information bimestriel de Châteauponsac

Directeur de la publication : Gérard RUMEAU Comité de rédaction

Imprimerie de la Basse Marche, Le Dorat : 05.55.60.73.05

Dépôt légal à parution



La page dédiée à l'état civil ne figure plus dorénavant dans le bulletin municipal. Cette décision découle de l'engagement à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) en vigueur depuis mai 2018. Celui-ci a pour but de protéger les données personnelles des citoyens et citoyennes européens, garantissant ainsi leur droit à la vie privée et à la sécurité de leurs informations. En effet, la publication d'informations personnelles telles que les naissances, les mariages et les décès nécessite désormais le consentement explicite des personnes concernées ou des représentants légaux. Cette demande est à faire au préalable auprès de la mairie.

Etat Civil

Décès

Monsieur Jean-Claude VIGNAUD, 65 ans, décédé le 24 août 2024 à Limoges.

Monsieur Claude BARIAT, 82 ans, décédé le 20 septembre 2024 à Limoges.

Remerciements

Martine CARTERON et ses enfants remercient toutes les personnes qui ont partagé leur peine lors du décès de Jean-Claude VIGNAUD. Merci aux infirmiers Florence, Bernadette, Grégory et Isabelle pour leur gentillesse et dévouement ainsi que le Docteur Franck PERRIN.

Suite au décès de Claude BARIAT et ne pouvant répondre individuellement, la famille remercie les ambulances Chabroulet, ses infirmières, le service SMR de Bellac, et toutes les personnes présentes aux obsèques.

Actualités Municipales

Travaux terminés, en cours :

• Travaux des entreprises

- Restructuration de l'ancienne maison du collège, **attention** stationnement limité pendant la durée des travaux.
- Travaux de voirie à La Vauloube, Les Cros.
- Travaux d'aménagement du lotissement de La Lande.
- Démarrage prévu en novembre des travaux d'enfouissement des réseaux dans les villages Les Maisons, Nazat, Les Houmeaux.
- Entretien de la voie verte toujours en cours.

• Autres travaux en régie du service technique

- Enlèvement des arbres tombés suite aux rafales de vent.
- Mise en place de garde-corps, mobiliers et poubelles de tri au point de vue Saint-Martial.
- Nettoyage des chemins et des sentiers pédestres.
- Fleurissement d'automne.
- Réparation des canalisations, reprise des regards et nettoyage des caniveaux à Chégurat.



Listes électorales

Pour la mise à jour des listes électorales, pensez à faire votre changement d'adresse auprès de votre mairie.

Cérémonie commémorative du 11 Novembre :

Un dépôt de gerbes aura lieu aux Monuments aux morts place Mazurier et au cimetière.

Rassemblement devant la mairie, place de la République à 10 h 45.

Colis de Noël

Comme chaque année, la municipalité offrira un colis de Noël aux châtelains inscrits sur les listes électorales et âgés de 80 ans (nés avant le 31 décembre 1944). Merci de vous faire connaître auprès de la mairie **avant le 15 novembre 2024** si vous n'en avez jamais bénéficié alors que vous remplissez ces conditions.



Arrivée d'une sage-femme

Depuis le 29 Octobre 2024, nous avons une sage-femme qui s'est installée à la Maison de santé de Châteauponsac. Madame Amandine SELLES, 32 av du 8 mai 1945, 87290 Châteauponsac.

Rendez-vous se fait en ligne uniquement avec le lien suivant : <https://www.rdvsagefemme.com/a/amandine-selles>

Le fonctionnement du cabinet est détaillé sur la page d'accueil et il est essentiel qu'elle soit bien lue avant toute prise de rendez-vous.

Le champ d'activité est large : consultations gynécologiques de prévention et de contraception (visites annuelles, frottis de dépistage, pose et retrait d'implant et de stérilet notamment), consultations de grossesses, entretien prénatal précoce, bilan prénatal, préparation à la naissance et à la parentalité, projet de naissance, rééducation périnéale, surveillance de grossesses pathologiques à domiciles, accompagnement des suites de couches à domicile dont les sorties précoces, consultations d'allaitement.

Les permanences à France Services

UFC que choisir

L'**UFC-Que Choisir** est au service des consommateurs pour les **informer**, les **conseiller** et les **défendre**.

Permanence le **2^{ème} vendredi** de chaque mois de **10h à 12h**, à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac. **Prendre rendez-vous au** ☎ 05 55 33 37 32 / contact@hautevienne.ufcquechoisir.fr.



Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)

Vous informe sur vos droits, vous aide et vous oriente dans vos démarches juridiques. Permanence le **1^{er} mercredi de chaque mois de 9h00 à 12h00**, à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac ☎ 06 01 08 16 27.



Nov habitat 87 :

Information et conseil sur la rénovation énergétique par France Renov

Permanence sur rendez-vous le **4^{ème} jeudi** de chaque mois de **14h à 17h** à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac ☎ 05 55 14 88 42 ou contact@novhabitat87.fr



Toute notre énergie pour améliorer votre logement



Direction Régionale de l'Economie et de l'Emploi du Travail des Solidarités :

Information juridique en matière de législation du droit du travail. Permanence le **1^{er} vendredi** de chaque mois de **9h30 à 11h30**, à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac.

Rendez-vous au ☎ 05 19 03 20 00



Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne :

Accueille, informe, oriente les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et les accompagne durant leur parcours vers l'autonomie professionnelle et sociale. Permanence le **2^{ème} jeudi** de chaque mois de **9h00 à 12h00**, à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac. **Rendez-vous au** ☎ 05 55 02 05 71



Conciliateur de justice :

Les prochaines permanences seront le **12 Novembre et le 10 Décembre 2024** sur rendez-vous au ☎ 06 11 07 57 63 de 14h à 17h à France Services, 3 place Ducoux à Châteauponsac.



F.N.A.T.H. :

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).



Permanence le **8 Novembre 2024 de 14h à 16h, sur rendez-vous au 05 55 34 48 97**, à France Services de Châteauponsac, 3 place Ducoux, en présence d'un conseiller juridique du groupement et de bénévoles de la section Bessines/Châteauponsac.



1- QUELLES SONT LES RÈGLES APPLICABLES À MON PROJET ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) Gartempe-Saint-Pardoux fixe des règles applicables à tout projet d'aménagement, de construction, de travaux en fonction du zonage de votre parcelle. Le PLUi est consultable en ligne sur le site de la Communauté de Communes depuis le lien <https://gartempe-saint-pardoux.fr>. Si votre terrain est situé dans un secteur protégé (abords d'un monument historique ou site naturel dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque), la réglementation applicable sera différente. *Vous pouvez obtenir ces informations auprès de votre Communauté de Communes ou de votre Mairie.*

2- COMMENT REMPLIR ET DÉPOSER MON DOSSIER ?

→ A QUELLE AUTORISATION SUIS-JE SOUMIS ?

En fonction de la nature du projet, du lieu et de la surface des travaux, la demande à déposer n'est pas la même. En règle générale sauf extensions, les travaux dont la surface est :

- inférieure à 5 m² ne nécessitent pas de déclaration mais sont soumis au respect des règles du PLUi
- jusqu'à 20 m² : il s'agit d'une Déclaration Préalable de travaux (DP)
- au-delà de 20 m² : vous devez déposer un Permis de construire (PC)

En zone urbaine, les déclarations préalables concernent les travaux d'extension compris entre 20 et 40 m².

▲ Une déclaration préalable de travaux (DP) doit être déposée si vous souhaitez :

- modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, devanture, couverture, fenêtre...),
- réaliser une extension inférieure à 20m²,
- créer une annexe dissociée de la construction principale d'une surface de plancher comprise entre 5 et 20 m²,
- changer la destination de locaux sans modification de la façade, ni des structures porteuses,
- diviser une parcelle en vue de construire, hors périmètre d'un monument historique et sans création d'espaces ou d'accès communs.

→ COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

Pour constituer votre dossier, le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site www.service-public.fr dans la rubrique « Services en ligne et formulaires ».

→ COMMENT DÉPOSER MON DOSSIER ?

Tous les formulaires CERFA dûment complétés doivent être déposés :

- A l'accueil de la Mairie si format papier
- Sur la messagerie : urbanisme@chateauponsac.fr si format dématérialisé

Nous vous invitons à privilégier les dépôts par voie dématérialisée.

▲ Afin que votre demande puisse être instruite rapidement, il est essentiel de joindre à votre dossier l'ensemble des pièces mentionnées dans le cerfa (celles-ci variant selon la nature de votre projet) et de compléter correctement le descriptif du projet dans l'encart prévu à cet effet.

→ QUELS SONT LES DÉLAIS D'INSTRUCTION ?

Le délai d'instruction court à compter de la date de réception par la Mairie d'un dossier complet :

- 1 mois pour la déclaration préalable (DP).
- 2 mois pour les permis de construire des maisons individuelles et de leur(s) annexe(s), pour les permis de démolir, pour les autorisations préalables (AP) pour la pose d'une enseigne et les déclarations préalables à l'installation d'un dispositif publicitaire (DPE).
- 3 mois pour les autres demandes de permis de construire et pour les permis d'aménager (PA).

Les délais peuvent être majorés à :

- 2 mois pour les déclarations préalables situées en Périmètre Protégé (Périmètre Eglise Saint Thyrese), sites naturels ou pour une demande de pièce complémentaire.
- 3 mois pour les permis de construire sur maison individuelle ou pour les permis de démolir
- 5 mois lorsqu'il s'agit d'un permis de construire valant ERP (établissement recevant du public).

3 – POURQUOI AFFICHER VOTRE AUTORISATION ET QUAND DÉBUTER VOS TRAVAUX ?

→ POURQUOI AFFICHER VOTRE AUTORISATION ?

Une fois votre autorisation obtenue, celle-ci doit être affichée sur le lieu des travaux en étant visible depuis l'espace public ou depuis les espaces ouverts au public. Cet affichage doit être maintenu pendant une durée minimale de deux mois et pendant toute la durée des travaux. Il est important de procéder à l'affichage au plus tôt car les tiers peuvent exercer un recours contre l'autorisation d'urbanisme à partir du premier jour de cet affichage et pendant deux mois maximum. Les panneaux d'affichage peuvent être achetés en magasin de bricolage.

→ QUAND DÉBUTER VOS TRAVAUX ?

Avant tous travaux susceptibles d'avoir un impact sur le domaine public (ex : empiètement sur la voirie pour réfection de façade), le demandeur devra prendre contact avec la Mairie pour solliciter une autorisation de voirie. Toute dégradation sur le Domaine Public occasionnée lors de l'exécution des travaux sera à la charge du demandeur.

▲ Lorsque vous débutez des travaux (PC), vous devez adresser une déclaration d'ouverture de chantier (DOC) à la Mairie. Vous trouverez le formulaire à compléter depuis le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1976>

4 - UNE FOIS VOS TRAVAUX TERMINÉS, COMMENT DÉCLARER LEUR ACHÈVEMENT ET LEUR CONFORMITÉ ?

Lorsque vos travaux sont terminés, vous devez adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la Mairie. Vous trouverez le formulaire à compléter depuis le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1978>

La Commune dispose d'un délai de 3 mois pour contester la conformité des travaux. A l'issue de ce délai, il est possible de solliciter par simple courrier une attestation de non-opposition à DAACT.

▲ La déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abri de jardin, piscine ...) et en cas de travaux d'agrandissement ou de modification de la consistance d'un local. Elle doit être transmise dans les 90 jours de l'achèvement des travaux sur le site impots.gouv.fr directement dans votre espace personnel via l'onglet « Démarches – Gérer mes biens immobiliers ».

Au sens fiscal, une construction est considérée comme achevée, dès que l'état d'avancement des travaux en permet une utilisation effective, même s'il reste encore des travaux à effectuer.



VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ?

REMPLISSEZ VOS OBLIGATIONS DÉCLARATIVES AVEC LE SERVICE « GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS »

Parce que vos biens immobiliers ont plusieurs vies et qu'on ne peut pas deviner qui occupe votre logement, pensez à nous le dire sur votre espace sécurisé, dans la rubrique « biens immobiliers ».

POURQUOI LA DÉCLARATION D'OCCUPATION EST IMPORTANTE ?

Depuis 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Si vous possédez un ou plusieurs biens immobiliers, qu'ils soient occupés par vous même, des locataires, ou même des membres de votre famille, nous avons besoin de connaître l'identité des occupants pour éviter les erreurs d'imposition.

QUAND ET COMMENT JE DÉCLARE ?

La déclaration doit être réalisée dès qu'un changement intervient dans l'occupation de vos biens. Vous devez signaler les changements intervenus entre le 2 janvier N-1 et le 1^{er} janvier N avant le 1^{er} juillet de l'année N.

Rendez-vous sur votre espace particulier > Rubrique biens immobiliers. Dès que vous accédez au parcours déclaratif, vous pouvez cliquer sur déclaration d'occupation.

Le parcours s'adapte ensuite en fonction de vos réponses

VOUS FAITES DES TRAVAUX ?

La déclaration foncière est obligatoire pour toute nouvelle construction (maison, véranda, abris de jardin, piscine...) et en cas de travaux d'agrandissement ou de modification de la consistance d'un local. Elle doit être transmise dans les 90 jours de l'achèvement des travaux.

Dès validation de votre permis de construire, vous êtes accompagné tout au long de votre projet jusqu'à l'achèvement des travaux et le dépôt de votre déclaration foncière.

Le parcours en ligne vous permet de déclarer en une seule fois tous les éléments nécessaires au calcul de votre taxe foncière et de vos taxes d'urbanisme.

Besoin d'un renseignement ou d'une aide pour adhérer au prélèvement ?



0 809 401 401

Service gratuit
* prix appel



EGLISE SAINT-THYRSE

L'inauguration des travaux de restauration de l'église Saint Thyrsa, un projet ambitieux réalisé entre 2018 et 2024, marque une étape significative dans la valorisation du patrimoine culturel et culturel de la commune. L'Église Saint-Thyrsa était fermée depuis 2008 au public pour des raisons de sécurité.

Le montant global de l'opération de réhabilitation de l'édifice s'élève à près de 3 000 000€ (intérieur et extérieur).

La première tranche de travaux de restauration extérieure a été effectuée entre 2018 et 2020.

Le coût total de cette tranche est d'environ 1 650 000€. Ces travaux ont bénéficié de subventions de la DRAC à 50%, de la région à 15%, du département dans le cadre des CTD à 20%. La Fondation du Patrimoine à participer à hauteur de 10 000€. Et les dons ont permis de recueillir 63 000€.

La seconde phase, celle de la restauration intérieure et d'une partie du mobilier liturgique s'est achevée cette année. Le coût total de cette phase de travaux s'élève à un montant de 1 422 000€.

L'État, conscient de l'importance de la conservation du patrimoine, a fourni une contribution significative de plus de 65% à ce financement. Cette aide se compose d'un financement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ainsi qu'une subvention provenant du programme de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

De plus, le Conseil départemental a attribué une aide financière de 90 000€.

La Fondation du patrimoine, dans le cadre de son programme dédié au patrimoine roman, a également contribué à un soutien de 19 000€.

Pour compléter ces financements, de généreux dons ont été collectés, atteignant un montant total de 15 000€. Grâce à ces efforts conjoints, ce projet de restauration promet de redonner vie à l'église Saint Thyrsa tout en revitalisant le tissu social et culturel de la commune.

Les entreprises qui y ont œuvré : BLANCHON pour la maçonnerie et charpente, ERM pour les prélèvements et analyse de matériaux, MALBREL CONSERVATION pour les peintures murales intérieur et extérieur, L'ATELIER POUYADOU pour la menuiserie-serrurerie, CGV pour l'électricité et l'éclairage, DALKIA pour le chauffage, KOMAR pour la couverture

Étaient présents, Monsieur le Préfet, Madame la Députée, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Mesdames et Messieurs les Maires et les élus, Madame la Directrice-Adjointe de la DRAC site de Limoges, Mesdames et Messieurs les représentants de la Gendarmerie, des sapeurs-pompiers, Monsieur le curé de la paroisse.



Le Vendredi 20 septembre 2024

Inauguration de l'Église Saint Thyrsa



Histoire des Sœurs de la Divine Providence à Châteauponsac

C'est avec tristesse que Sœur Evelyne BONNAUDET, Supérieure Provinciale, prend la parole au nom des Sœurs de la communauté qui vont quitter Châteauponsac, après avoir vécu 85 ans parmi la population.

« Sœurs de la divine Providence nous sommes arrivées en Limousin au moment de l'exode de la population d'Alsace Lorraine au début de la 2^{ème} guerre mondiale. Dès 1939, les habitants de Hatten dans le Bas Rhin ont été accueillis à Châteauponsac. Les Sœurs enseignantes à l'Ecole publique du village ont suivi leurs élèves et ont vécu en « communauté de destin » avec les réfugiés. Elles sont hébergées dans la petite école privée de la commune.

Après le retour des réfugiés alsaciens dans leur village de Hatten, à partir de septembre 1939, les Sœurs enseignantes sont restées sur place puisqu'il leur sera interdit d'enseigner en Alsace alors rattachée à l'Allemagne. Elles demandent l'autorisation d'ouvrir l'école supérieure de filles. Puis progressivement c'est un ensemble scolaire qui est construit avec son collège, son internat. La vie de la communauté de nos Sœurs est marquée par la simplicité, la pauvreté évangélique, la charité et l'abandon à la Providence. Des générations de Sœurs de notre congrégation se sont succédées à Châteauponsac. Leur mission est avant tout éducative mais la communauté est étroitement liée à la vie paroissiale. Pendant quelques années, une Sœur infirmière a sillonné les routes de campagne pour soigner les malades. Des Sœurs se sont engagées au service de la paroisse. Une de nos Sœurs y a été organiste.

En 2005, l'Ecole et le Collège Notre Dame de la Providence ont dû fermer. C'était une étape difficile aussi... Nos sœurs ont déménagé dans un logement en centre-ville.

Ces dernières années, elles ont poursuivi leur mission en visitant les personnes seules et isolées des campagnes, se rendant proches de celles de l'EHPAD et en participant au Catéchuménat des adultes. Elles se sont aussi beaucoup investies dans des associations caritatives comme le Secours Catholique.

Aujourd'hui en ce temps d'au revoir, beaucoup d'entre vous ici présents, vous êtes des anciens élèves de l'Ecole Notre Dame : avec nos Sœurs vous avez contribué à écrire cette belle page d'histoire faite de moments heureux et de vécus d'événements plus tristes. Nos Sœurs ont fait partie de votre histoire comme vous, vous avez fait partie de la leur.

Aussi c'est une profonde reconnaissance, un grand merci que nous adressons à tous. »



Le dimanche 29 septembre 2024

Bénédictio de l'église Saint-Thyrse

Départ de la congrégation « les Sœurs de la Divine Providence »

Remise de la croix du mérite diocésain, croix de vermeille à Alain JOMIER pour les services rendus à la Paroisse Saint Pierre Saint Paul depuis janvier 1980.

VIVRE A CHÂTEAUPONSAC

MUSIQUE ET CHANT						
Banda La Châtelade	CROUZY	Jérôme	bandalchâtelade@wanadoo.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.62.97
Tous pour la musique	MASSIAS	Jérôme	touspourlamusique@yahoo.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.81.62.06.42
Chorale Arpège	CANNONS	Andrew	andysaracannons@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.84.66.95.32

ANIMATIONS – CULTURE – VIE PRATIQUE						
Amicale des Retraités	PEYRICHOUX	Jean-Claude	jeandlaude.peyrichoux@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.57.08
Amicale Notre Dame	GUIBERT	François	francois-guibert@wanadoo.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.32.20
Comité d'Animations et de Loisirs	MASSIAS MORICHON	Xavier Martine	calchateauponsac@gmx.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.56.67.34.79
Comité de Jumelage	LAMARDELLE	Gérard	gerard.lamardele0582@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.52.59
Clins d'œil à La Gartempe	DE ROUFFIGNAC	Catherine	festivart.chateauponsac@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.87.21.54.70
Club d'Art	HARDWICK	Margaret	dbhardwick@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.47.33.35
Le Gang des Mères Noël	LEPLAT	Ludivine	legangdesmeresnoel@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.11.14.24.17
Les Amis de Bicheuil	DUGENY	Valérie	valerie.dugeny@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.08.06.68.10
Les Amis des Chats	BONNET	Danielle	lesamisdeschats87@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.85.56.42.42
Les Amis des Fleurs	LESTER	André	andre.lester@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.12.09.89.38
Les Locataires	COURETTE	Béatrice	beatricecouverte@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.03.19.53.60
Les Petites Mains de La Meneireix	MENAGER-DESPROGES	Catherine	menager.catherine@orange.fr	87250	BESSINES-SUR-GARTEMPE	06.81.76.68.38
Association Notre Terroir – Musée René Baubérot	CHAPELAIN	Danielle	museechateauponsac@gmail.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.87.59.51.18
Théâtre et Compagnie	DOUCET	Laurent	laurent.doucet2@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.85.11.30.08

AGRICULTURE						
C.C.J.A	LAVALETTE	Florent	flo.lavalette@gmail.com	87140	SAINT-PARDOUX-LE-LAC	06.83.40.22.59
G.V.A Féminin	RAYNAUD	Joëlle	joelleraynaud27@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.60.26.93.97
G.V.A	FARDET	Richard	richard.fardet@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.13.99
Groupement employeurs des vallées	BOUCHET	Daniel		87250	FOLLES	
CUMA cantonale	LAVALETTE	Stéphane	lavalette.steph@gmail.com	87290	SAINT-SORNIN-LEULAC	07.57.47.49.66
CUMA de Châteauponsac	ANTOINET	Thibaud	antoinet.thibaud@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.88.11.23.29
AFR	DUMAIN	Philippe	chantal.dumain@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.85.50.97.57

Listing des associations, mise à jour novembre 2024



VIVRE A CHÂTEAUPONSAC

SPORTS						
A.C.C.A La Perdrix Rouge	LEFRONT	Hugues	hugues.lefront@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.25.01.24.30
Badminton	PREVEYRAUD	Catherine	badchatelaud@yahoo.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.22.49.73.79
Chasseurs à l'Arc (ACAC)	RABUSIER	Pascal	gaec-rabussier@orange.fr	87210	ORADOUR-SAINT-GENEST	06.45.84.87.95
Château Vélo	VERLHAC	Christian	chateau.velo@orange.fr	87140	COMPREIGNAC	06.87.24.92.50
Fraternelle Football	LEOMAND	Fabrice	leomand@cegetel.net	87290	CHATEAUPONSAC	06.38.01.18.31
Gym pour tous	MARCOUX	Cathy	gympourtouschateauponsac@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.86.01.89.81
Haute-Vienne Montgolfière club	CLAUDE	Marick	haute.vienne.montgolfiere@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	05.87.37.93.22
Judo Club Châteauponsac	MOREAU BAYLE	Marie Gérard	judodub.chateauponsac@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.20.31.23.68
Les Petits Yogis	PINGOUROUX	Jais	lydiedaie@hotmail.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.01.95.00.60
Limousin Racing	GAINANT	Jérôme	cacaudchantal@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.60.78.67
Pétanque Club	BOISSOU	Sébastien	petanqueclubchateauponsac@ik.me	87290	CHATEAUPONSAC	06.40.72.98.47
Sté Pêche Semme et Gartempe AAPPMA	LATOUILLE	Jean-Michel	j.latuille@aol.fr	87290	CHATEAUPONSAC	06.16.29.34.85
Tennis Club Châteauponsac	LEGRAND	Stéphane	tennisclubchateauponsac@gmail.com	87290	SAINT-SORNIN-LEULAC	06.17.75.01.10
Vovinam Viet Vo Dao	HAMMANN	Magali	desmainspoursoi@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.74.54.57.82

ANCIENS COMBATTANTS						
A.C.P.G 39 / 45				87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.31.55
F.N.A.C.A	GAULIER	Jean-Louis	jeanlouis.gaulier87@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.51.41

SERVICES AUX PERSONNES						
Association de coordination, d'aide à domicile et de portage des repas	ROUAULT	Nadège	coord.faveur.pers.agees@orange.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.63.99

DIVERS						
Amicale des Sapeurs-Pompiers	RESTOUEIX	Léana	amicalepompiers.chateauponsac@gmail.com	87290	CHATEAUPONSAC	06.46.04.42.86
Amicale du Conseil Municipal	RUMEAU	Gérard	contact@chateauponsac.fr	87290	CHATEAUPONSAC	05.55.76.31.55

Listing des associations, mise à jour novembre 2024



PHARMACIES DE GARDE			
Pharmacie de Châteauponsac ☎ 05 55 76 31 43			
Résogardes : Trouver sa pharmacie 24h/24h au ☎ 3237 ou sur www.3237.fr			
Dates	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
10.11.2024	Châteauponsac	Bellac	Saint Priest Taurion
11.11.2024	Châteauponsac	Bellac	Saint Priest Taurion
17.11.2024	Lussac-les-églises	Magnac-laval	Compreignac
24.11.2024	Saint-Sornin-Leulac	Mézières-sur-Issoire	Saint-Priest-Taurion
01.12.2024	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	Bellac	Ambazac
08.12.2024	Arnac-la-poste	Bussière-Poitevine	Saint-Sulpice-Laurière
15.12.2024	Azérables	Bellac	Ambazac
22.12.2024	Lussac-Les-Eglises	Magnac-Laval	Compreignac
25.12.2024	Bessines-sur-Gartempe	Bellac	Saint-Sulpice-Laurière
29.12.2024	Saint-Sornin-Leulac	Bellac	Razès
31.12.2024	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	Nouic	Ambazac
01.01.2025	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	Nouic	Ambazac

Optical Center Mobile :

Les prochaines consultations seront le **15 et 29 Novembre, le 13 Décembre 2024.**

Parking de la Maison de Santé à Châteauponsac. Prendre rendez-vous au ☎ 06 81 01 67 21.



Terrain / Maison

Parcelle de terrain lotissement du Puy Joly, rue Aimé Césaire à vendre :

Une parcelle de terrain à bâtir située lotissement du Puy Joly, rue Aimé Césaire, provenant de la division d'un lot, est en vente. Pour tout renseignement, veuillez contacter ☎ 05 55 76 31 55 (mairie).



A louer

- 3 av Charles de Gaulle 87300 Bellac – Claire Silva ☎ 05 55 05 42 00 / 07 61 94 66 71
L'Odhac 87 vous propose des logements du F1 à F4 sur Châteauponsac.
- A louer local commercial climatisé, centre-ville ☎ 05 55 76 30 71
- A louer jardin potager avec puits à Châteauponsac ☎ 06 77 26 98 21



Résidence l'Age d'Or

Studio de 33 m², à meubler, dans la résidence autonomie (foyer logement) est actuellement disponible. Ce studio est destiné aux personnes autonomes qui souhaitent rompre l'isolement, dans un cadre sécurisé. Pour tout renseignement et visite des locaux, merci de contacter le ☎ 05 55 76 53 23.



Ramassage des encombrants effectué par l'association MAXIMUM



Les personnes souhaitant faire ramasser leurs encombrants (bourg et villages) doivent impérativement **se faire inscrire au plus tard le 4 Décembre à midi** auprès du secrétariat de mairie

☎ 05 55 76 31 55 pour une collecte programmée **le 5 Décembre 2024**.

En application de l'article 15 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), lors de votre inscription en mairie pour le ramassage, vos données seront transmises au prestataire Association Maximum afin de pouvoir effectuer le passage. Attention ce ramassage peut s'étaler sur plusieurs jours.

Informations de MAXIMUM :

Les agents de Maximum n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates définies, avant 8h, horaire de début de la collecte. Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrants. Attention les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants mais fait l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire en mairie mais contacter Maximum afin de fixer un rendez-vous.

Sont exclus de la collecte : les déchets verts, les gravats, les produits qui ont pour destination les Eco-points, les ordures ménagères, les déchets dangereux (produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...), les huiles usagées, les pneus, les tôles en fibrociment, les bâches agricoles, les cuves à fioul supérieure à 700 l, les poêles et bidons non vidés.

Rattrapage de la collecte des ordures ménagères

Jour de rattrapage pour **le Lundi 11 Novembre 2024** (jour férié) : le mardi 12/11/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Bourg, le jeudi 14/11/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Nord, le vendredi 15/11/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Sud.

Jour de rattrapage pour **le Mercredi 25 Décembre 2024** (jour férié) : le lundi 23/12/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Bourg, le mardi 24/12/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Nord, le vendredi 27/12/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Sud.

Jour de rattrapage pour **le Mercredi 1^{er} Janvier 2025** (jour férié) : le lundi 30/12/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Bourg, le mardi 31/12/2024 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Nord, le vendredi 03/01/2025 de 05:00 à 12:00 collecte Châteauponsac Sud.

Ramassage de tri sélectif dans les villages par le Service Technique communal

La collecte **du carton plié et du papier non humide** s'effectue les **semaines paires** (sauf les briques de lait ou de jus de fruits car elles contiennent de l'aluminium).

La collecte **des bouteilles de verre et celle de plastique** s'effectuent de manière séparée les **semaines impaires**.

Merci de respecter **strictement** les consignes affichées dans chaque point de collecte, facilitons le travail du service technique **en regroupant les bouteilles en verre dans un contenant de la taille maximale d'un seau**.

Horaires de la déchetterie

Déchetterie ZA la Croix du Breuil 87250 Bessines sur Gartempe ☎ 06 20 91 97 82 (badge d'accès obligatoire). Ouverture du lundi au samedi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h15. Fermée les mardis, dimanches et jours fériés.

Les déchetteries du SYDED proposent une nouvelle filière « Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment » (PMCB) qui vient compléter les dispositifs existants en matière de recyclage et de valorisation de ce type de déchets.

Pour les particuliers, sont acceptés dans toutes les déchetteries du SYDED :

- Le plâtre : carreaux, plaques, dalles de plafond sans isolant et sans revêtement mural
- Les menuiseries vitrées : en bois, PVC et aluminium
- Les bois : bois de charpente et d'ossature, plancher, panneaux (OSB, médium ...), mobiliers et jouets en bois, articles de bricolage et de jardin en bois

Recyclage des cartouches d'encre

Nous vous informons qu'un bac de collecte est à votre disposition pour déposer vos cartouches d'encre usagées à la Mairie et à France Services. Ces cartouches sont collectées en vue de leur recyclage ou leur réemploi par une association qui reverse une partie de ces gains à l'association « Enfance et Partage »



« Toutes les annonces et leurs réponses éventuelles sont sous la responsabilité de leur auteur »



Le comptoir de Béa, Place Mazurier – 87290 Châteauponsac ☎ 06 80 25 69 14

Ouvert du jeudi au samedi 11-21h et le dimanche 11h-18h

« UN GRAND MERCI »

Toute l'équipe du comptoir de Béa vous remercie d'être venus nombreux depuis l'ouverture. Nous sommes ravis de partager, avec vous tous, des moments de convivialité et de la chaleur humaine.

En plus des planches, nous vous proposons le midi, la suggestion du jour, tarte ou cake salé, soupe quand il fera froid, accompagnée d'une salade et d'un dessert. Le tout est fait maison y compris le moelleux au chocolat qui est la signature du comptoir de Béa. N'hésitez pas non plus à commander vos planches de charcuterie à emporter pour vos apéritifs. Nous disposons de boîtes adaptées au transport !

Enfin pour les fêtes de fin d'année, vous pourrez créer vos coffrets cadeaux avec les produits locaux de notre épicerie. Au plaisir de vous voir ou de vous revoir

Béatrice, Raphaël et Roald.

MANON FERRAND Manon FERRAND - Photographe Spécialisé dans les Moments de Vie

photographe

☎ 07 60 65 82 13 🌐 <https://manonferrandphotographe.fr/> 🌐 manonferrandphotographe.fr

Chers Châtelauds,

N'oubliez pas que le plus doux des cadeaux reste les souvenirs ! Pour Noël, offrez une séance photo en famille grâce à mes cartes cadeaux, à partir de 85€. Pour plus d'informations, je suis joignable par téléphone au 07 60 65 82 13 ou par mail à manon@manonferrandphotographe.fr.

En cette fin d'année, je propose également des mini-séances sur le thème de Noël. Pour connaître les dates, suivez-moi sur Facebook, Instagram ou rendez-vous sur mon site internet.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et j'ai hâte de vous retrouver en 2025 pour immortaliser toujours plus de beaux souvenirs ! Merci beaucoup et belle semaine à vous,

Manon



AU GRIM'S Bar brasserie, 11, place Ducoux – 87290 Châteauponsac

✉ augrimschateauponsac@gmail.com , Au Grim's Châteauponsac

☎ 06 48 14 71 57 ou 05 55 76 16 41

Nous tenions à remercier toutes les personnes qui se sont inscrites à la première édition de la course des plateaux Au Grim's. Bravo à tous !!!

Merci à la Banda La Chatelaude qui a su mettre l'ambiance !!! Merci les amis...

Pour terminer ce petit mot, félicitons le Comité d'animation de Châteauponsac. Une équipe dynamique qui organise des événements festifs pour faire plaisir à tous !! Hâte d'organiser la seconde édition qui promet de belles surprises !!!

Et maintenant à vos agendas !!! L'équipe du Grim's organisera deux soirées Moules Frites (toujours à volonté !!). Attention. Les places sont limitées car tout se déroule à l'intérieur.

LE 23 NOVEMBRE 2024 - LE 14 DÉCEMBRE 2024
Réservations au 06.48.14.71.57 ou 05.55.76.16.41

Pour information : Le Grim's sera fermé le 21 novembre. Merci pour votre compréhension.

A bientôt.

AURELIEN ET CINDY



Les articles qui suivent sont rédigés par les membres des associations ; la municipalité n'intervient ni dans les contenus, **ni pour effectuer des corrections**. Rappel : l'utilisation du blason de Châteauponsac est réservée strictement aux documents officiels de la commune. Pour des raisons de place dans le bulletin municipal, vous devez nous faire parvenir soit un article à insérer soit une affiche correspondant à l'activité et non les deux et **l'article devra avoir une longueur maximum d'une demi-page**

NOTE A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS

Merci de penser à déclarer en mairie, au moins **1 mois** à l'avance, **vos demandes d'autorisation de débit de boissons, les demandes d'arrêtés ou d'occupation de voirie et bien entendu les demandes de prêt de matériel par mail contact@chateauponsac.fr.**

ASSOCIATION AGREE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE CHATEAUPONSAC



Cochon à la broche.



Une superbe journée du 15 août, 140 personnes réunies pour partager un repas convivial. Merci à tous les bénévoles (26) femmes et hommes pour leur implication. Un tee-shirt à l'effigie de l'AAPPMA a été remis à Hugues Lefront président de l'ACCA la Perdrix Rouge symbole de l'entente parfaite entre les deux associations. Tous les participants étaient très satisfaits de la prestation offerte. Les bénéfices de cette manifestation serviront pour l'empoissonnement de nos deux rivières et la découverte de la pêche pour les jeunes.

Pêche électrique du mercredi 11 septembre.

Un temps déplorable pour cette pêche électrique, les participants étaient trempés. Sur ce secteur d'environ 250 mètres au petit Monteil sur la Semme, pas de population importante de poissons : 4 truites dont une juvénile, des petits barbeaux, des loches, des spirilins, des vairons, quelques écrevisses, des petites perches et une belle anguille argentée. Douze bénévoles de l'AAPPMA étaient présents. A noter la bonne entente avec les membres de la fédération (Matthieu, Bastien, Jean-Michel). A la fin de cette pêche un casse-croûte était partagé dans le local de l'AAPPMA. Merci à tous pour la participation à cette matinée un peu galère.

Les membres de l'AAPPMA vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.



Le président, Jean-Michel Latouille



LES AMIS DES FLEURS

L'association Les amis des fleurs vous informe en raison de l'état de santé de son président et de sa secrétaire, un nouveau bureau devra être reformé. Aussi nous comptons vivement sur vous qui seriez intéressé pour nous aider à continuer de faire vivre cette association. Nous serions heureux qu'à notre prochaine Assemblée Générale qui aura lieu le 18 janvier 2025 à 15h à la salle culturelle, nous ayons la joie de voir quelques personnes se manifester soucieuses de voir perdurer cette association. Nous procéderons comme d'habitude à la remise des prix du concours de fleurissement ainsi qu'au tirage des numéros de vos cartes d'adhérents avec remise de lots. Nous comptons sur votre présence nombreuse.

Le Président A.Lester

Musée René Baubérot

MUSEE RENE BAUBEROT



Avant la fermeture hivernale, à partir du 15 novembre, le musée reste ouvert les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés, de 14h à 18h. Profitez-en vite !

ANIMATIONS AU MUSÉE

Depuis 3 ans, l'équipe du musée propose régulièrement des ateliers pour les 6-12 ans. Cet été, 89 enfants sont venus participer aux jeux d'enquête. Les journées du patrimoine, de l'archéologie et la Nuit des musées plaisent aussi beaucoup. C'est pourquoi nous proposons et reproposez ces manifestations lors des petites vacances et vacances estivales. Nous vous remercions pour votre confiance et votre fidélité. Continuez à venir visiter ou revisiter votre musée autrement !





BANDA LA CHATELAUDE



Le 17 août 2024, la banda a eu le plus grands des plaisirs de jouer à l'occasion du mariage de notre ami musicien Gaël, présent dans la banda depuis toujours, et de sa femme Chloé. Les instruments ont retenti lors de la sortie de l'église et du vin d'honneur et nous souhaitons beaucoup de bonheur aux jeunes mariés ainsi qu'à leur jeune enfant Louis. Quant à elle, la banda continue les répétitions tous les samedis de 18 heures à 20 heures dans son local situé Rue Henri Autef à Châteauponsac, et accueille toute personne, confirmée ou débutante, souhaitant venir partager des moments conviviaux dans la pratique de la musique.

Musicalement, la banda La Chatelaude

Musée
René Baubérot

ASSOCIATION NOTRE TERROIR

Des archives communales récemment retrouvées mettent en lumière l'activité à Châteauponsac au début du 19^e siècle

Un document ancien, remis il y a quelque temps à la mairie, établi par le « citoyen Paillier receveur de l'Enregistrement de Ponsac », entre le 13 nivose et le 24 floréal de l'an 8 (début janvier et fin mai de l'année 1800), dresse la liste des métiers exercés dans la commune de Châteauponsac et le montant de la patente y afférant, soit 101 assujettis.

2 arpenteurs, 1 boucher, 4 boulangers, 1 bouquiniste, 11 cabaretiers, 3 charpentiers, 1 chapelier, 1 cloutier, 3 cordonniers, 2 dégraisseurs, 1 épinglier, 15 ferrailleurs, 3 huissiers, 2 merciers, 1 marchand de cochons, 3 marchands de vin, 3 marchands de tabac, 2 marchands de fer, 1 marchand de verre, 1 maréchal, 9 meuniers, 2 maçons, 1 notaire, 1 officier de santé, 1 *quincaillier*, 7 sabotiers, 1 serrurier, 3 tailleurs, 4 tailleurs d'habits, 1 tuilier, 6 tisserands, 5 voituriers. Les taxes perçues vont de 3 francs pour les tisserands, sabotiers, cordonniers, ferrailleurs, l'épinglier et le cloutier, à 4 francs pour les arpenteurs, les marchands de tabac, le maréchal et le bouquiniste. Les voituriers paient 5 francs, le tuilier 5.40 francs et les charpentiers 5.60 francs. À 6 francs, on trouve les cabaretiers, les marchands de vin, les huissiers, les boulangers et les meuniers. L'officier de santé paie 8.60 francs et, à 9 francs, on trouve le notaire, le chapelier, le marchand de verre et les marchands de fer. Enfin, le marchand de cochons et les merciers paient 16.50 francs. Si certains métiers ont aujourd'hui disparu, l'impôt en revanche perdure, sous la forme de la taxe professionnelle.

Association Notre Terroir

DepAL87

DEFENSE DE L'ENSEMBLE DU VIVANT ET DU PATRIMOINE DU LIMOUSIN

Défense de l'Ensemble du vivant et du Patrimoine du Limousin

Avez-vous remarqué un pylône rouge et blanc situé à la Croix du Breuil depuis mai 2023 ? Il s'agit d'un mât de mesure d'une hauteur de 124 mètres permettant une analyse du vent en vue de l'installation d'un futur site éolien.

En effet, la société Eolise a pour projet d'installer quatre éoliennes de 230 mètres de hauteur. Elles seront situées le long de la départementale 711 du côté de la Semme : trois d'entre elles sur la commune de Châteauponsac et une sur la commune de Bessines-sur-Gartempe. L'éolienne la plus proche sera située à près de 800 mètres de l'entrée de Châteauponsac et à moins de 2 kilomètres du centre, de l'église Saint-Thyrse et de la Mairie. La zone d'implantation de ces machines est située à proximité des lieux-dits Chanteranne, la Bussière Etable, la Manonade, Lavalette, Lavaugrasse, le Bois du Mont, le Courtieux, le Mas Perrier, le Peubuy, le Puymailhac, les Fougères, les Houmeaux, les Maisons, les Peux, les Pradelles, les Vérines, Nazat, Vergnat, ... Début 2025, à l'occasion de l'enquête publique, nous aurons tous la possibilité de donner notre avis sur l'installation de ce site industriel éolien.

L'association DEPAL87 propose de vous fournir diverses informations sur l'éolien et les projets des environs, qu'il s'agisse du projet de Châteauponsac – Bessines-sur-Gartempe mais aussi de ceux de Courieux et de Rancon, eux aussi biens visibles depuis le territoire de la commune de Châteauponsac et le bourg. Elle est à votre écoute et vous accueillera lors de ses prochaines permanences. Pour joindre l'association par mail depal87contact@gmail.com ou par courrier DEPAL87, 2 La Vauloube, 87290 Châteauponsac

Le Bureau



Après la période estivale, nos activités ont repris par une " Journée Découverte " du vieux quartier de Limoges. Par une journée ensoleillée, le Jeudi 5 Septembre, 27 participants ont bénéficié du service des Cars Lavalade, pour rejoindre l'Office de Tourisme de Limoges, organisateur de cette journée.

A 9 Heures, le Petit Train a parcouru les vieux quartiers de Limoges, de 10 h. à 12 h. notre guide nous a commenté l'histoire du Quartier de la Boucherie avec la visite de la Chapelle St Aurélien (appartenant à la Confrérie des bouchers) et nous avons pu accéder aux Anciens abattoirs (vieux de plus de 2 siècles) qui sont interdits au public.

Après un succulent repas au Restaurant " Le Geyracois ", nous avons participé à une visite commentée de l'histoire des fours des Casseaux, dont le seul " survivant " est classé aux monuments historiques.

Pour notre Assemblée Générale : une centaine de personnes sont inscrites. Compte rendu dans le prochain bulletin.

Notre " repas de Noël " aura lieu le Jeudi 12 Décembre, à Midi, à la Salle des Fêtes. Permanence pour les inscriptions : Mercredi 4 Décembre au local. Prix : Adhérents : 25 euros / Non-Adhérents : 38 euros.

Jean-Claude PEYRICHOUX, Président



CHORALE ARPEGE

Après une année écoulée sans problème particulier, nous avons repris les cours avec notre cheffe de chœur Sara qui va assurer les cours et les concerts prévus jusqu'à Noël. En effet, Sara nous a prévenus qu'elle désirait prendre sa retraite. Il a donc fallu se mettre en quête d'un nouveau chef de chœur, qui sera en fait encore une cheffe toute jeune, qui nous prendra en main en Janvier 2025. Nous sommes fort contents de la recherche, elle nous a dirigés une fois, attendons la suite...

Mais surtout, nous sommes à la recherche de nouvelles voix, (les barytons ne seront plus que 3), et nous avons besoin de nouveaux candidats pour tenir la route ... longtemps. Le recrutement est très difficile !!

Les répétitions ont toujours lieu le lundi de 18h15 à 20h15 à la salle culturelle.

Un 1er concert sera donné le Dimanche 8 Décembre 2024 à l'église de St - Sulpice - les Feuilles à 16h.

Un 2e concert se tiendra le Dimanche 15 Décembre 2024 dans notre belle église de Châteauponsac à 16h.

Nous chanterons aussi dans certains EPHAD des environs de la commune. A bientôt.

La chorale



COMITE D'ANIMATIONS ET DE LOISIRS

A l'occasion de la fête de la Saint Michel, le week-end des 28 et 29 septembre a été marqué par une ambiance très festive à Châteauponsac. Le samedi, vous avez pu profiter des manèges, assister à la première course de garçons et filles de café organisée par la brasserie « Au Grim's » et apprécier le concert des « RED Dingue » en soirée. Le dimanche, le vide-greniers a rassemblé de nombreux exposants et a attiré une foule importante. L'après-midi a été animé par le défilé des majorettes d'Oradour sur Glane qui ont exécuté de belles chorégraphies ainsi que la Banda « la Chatelaude » qui a su apporter une ambiance joyeuse avec ses musiques et ses déguisements. Pour la première fois à Châteauponsac, la Compagnie « C'est pas permis » a divertit petits et grands avec ses spectacles de bulles, de jongleries et d'acrobaties. Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui sont venus si nombreux pour célébrer cette fête de la Saint Michel avec nous. Un immense merci à tous les intervenants qui ont contribué à animer ces moments, à l'Amicale des Retraités, à la Mairie de Châteauponsac, aux forains ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cet événement. Nous vous donnons rendez-vous pour notre dernière manifestation de l'année 2024 avec le marché de Noël qui se tiendra au gymnase, le dimanche 22 décembre. Nous vous y attendons nombreux !

Festivement

LES LOCATAIRES

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas et pour célébrer cette période magique, la compagnie Les Locataires a le plaisir de vous offrir une représentation exceptionnelle de **TELEVINTAGE** ! Un spectacle familial. Un duo loufoque et clownesque aux accents 100% vintage. *Chaque samedi soir, Georgette et Maurice invitent dans leur salon leur émission de variété préférée : « Des Stars et des Tubes »* ! **Date** : le 29 décembre 2024 **Heure** : 20h30 **Lieu** : salle culturelle Jean Sénamaud à Châteauponsac. **Entrée gratuite** !

Un atelier **de théâtre et marionnettes** sera également proposé ! Cet atelier sera une occasion unique de découvrir l'univers fascinant des **kokoschkas**. Rejoignez-nous pour une expérience amusante et créative. Atelier gratuit à partir de 8 ans limité à 10 participants. **Date** : le 29 décembre 2024 **Heure** : 16h-18h **Lieu** : salle culturelle Jean Sénamaud à Châteauponsac. Inscription par mail : leslocataires@sfr.fr



CLINS D'ŒIL A LA GARTEMPE

Ateliers peintures animés par Michèle EPINETTE

☎ 06 03 72 10 84 📧 michele.epinette@free.fr

à Châteauponsac **les samedis 7 Décembre 2024 et 4 janvier 2025**
de 9h30 à 12h

rendez-vous devant la fresque du gymnase.

Les peintres dans la rue 2024

Le prix du public a été remporté cette année par une pastelliste en l'occurrence Michèle Epinette (page de couverture) qui a réussi le doublé à savoir le 1^{er} prix de pastel et celui du public.

Les œuvres furent encore d'un niveau élevé aussi bien en huiles acryliques, aquarelles et lavis.

Un grand merci aux peintres qui nous ont fait passer une excellente journée.



TOUS POUR LA MUSIQUE



Le vendredi 6 septembre s'est déroulé notre traditionnelle réunion de rentrée suivie de notre assemblée générale.

C'est avec un grand succès que la saison 2023/2024 s'est terminée le 28 juin avec le spectacle qui affichait complet.

Environ 70 licenciés à la danse, et une quarantaine d'élèves à la musique pour la saison dernière et nous devrions compter encore un peu plus d'adhérents pour l'année qui vient de commencer. Nous avons fêté les 20 ans de la Bourse Musicale ce 6 Octobre avec 3 concerts gratuits tout au long de la journée et

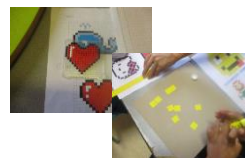
toujours autant d'engouement pour la bourse. L'association va de nouveau investir cette année dans des instruments de musique et dans un miroir supplémentaire pour les cours de danse. Merci à nos profs d'être présent à nos côtés : Émilie (danse) Elodie (piano, chant) Carlos (batterie, batucada) Damien (trompette) et Philippe (guitare). Nous remercions tous les adhérents pour leur confiance ainsi que tous les BÉNÉVOLES pour la bonne tenue des événements que nous organisons. Les comptes de l'association sont sains et le renouvellement du bureau a été voté. Nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle secrétaire Isabelle. Le bureau de l'association "Tous Pour La Musique" : Président : Jérôme Massias - Secrétaire : Isabelle Maillouchon - Secrétaire adjointe : Chantal Cacaud - Trésorière : Karen Massias - Trésorier adjoint : Romuald Brault

Musicalement





Les animations de septembre et octobre ont affiché complet. De beaux moments d'échanges, de partage et de création ! Voici un aperçu de ce que nous vous proposons pour novembre et décembre.



Vendredi 15 novembre 20h

Projection du film L'ORO DEL CAM(M)INO

Salle Jean Senamaud

de Nathalie Rossetti et Turi Finocchiaro,
dans le cadre du mois du film documentaire.

Samedi 16

novembre 11h

**Comptines et histoires
câlines**

Pour les parents
et leur(s) enfant(s) de 0 à 3 ans

Samedi 16 novembre et

Samedi 14 décembre 15h

TRICOTE ET PAPOTE

Un atelier de crochet pour tous
(débutant ou confirmé)

VIE LOCALE



M. MARCEL PENY

Avec son ancien patron présentant
le journal du 4 Octobre 1934

**JOYEUX ANNIVERSAIRE
MESDAMES
MADELEINE BOUQUET
GEORGETTE PATRIARCHE**

(n'ont pas souhaité
être pris en photo)



La municipalité offre à toute
personne domiciliée sur la commune
un journal de naissance pour leur
90^{ème} anniversaire distribué par un
conseiller municipal.



Les journées Européennes du Patrimoine

Le vendredi 20 septembre journée « lever les yeux » réservés
aux scolaires et animé par Mme PRINCIPAUX.

Le samedi 21 septembre animation itinérantes sur le thème du
rail animé par M. PRUCHON.

Le dimanche 22 septembre visites commentées de l'église
découverte de l'histoire et de la restauration de cet édifice
ont réunis environ 120 visiteurs.

Nous remercions Mme PRINCIPAUX et M. PRUCHON pour leurs
interventions lors de ces journées.



Fête de la Saint Michel
Week-end
du 28 et 29 Septembre 2024

CHATEAUPONSAC

Salle des Fêtes
À partir de 14h30

DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2024

L'AMICALE des RETRAITÉS
organise son :

GRAND THÉ DANSANT

Animé par
l'Orchestre Gabriel BREDIER

Pâtisseries et Buvette sur place

Verre de l'amitié offert à 18h

ENTRÉE : 11 € par personne

Réservations de tables au :
05 55 76 57 08 / 05 55 76 33 77 / 05 87 37 00 47



LE TRI
+ FACILE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE
Imprimé par nos soins



MARCHE DE NOËL

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 2024

🕒 9H - 17H

📍 **GYMNASE DE CHATEAUPONSAC**

Nombreuses animations
Buvette et restauration sur place

